



DECLARATION LIMINAIRE CTL DU 6 JANVIER 2022

Depuis des décennies, les gouvernements successifs n'ont eu de cesse d'assujettir la fonction publique à des cures d'austérité toujours plus dévastatrices s'agissant de la qualité des services rendus aux usagers ainsi que des conditions de travail des personnels.

Aucune inflexion de ce dogme, même avec la crise sanitaire. Par exemple, durant ces 15 derniers mois, les fermetures de lits se sont élevées à près de 1800 dans les établissements de santé français !

Et, nous constatons la dégradation des missions de services publics confiées au ministère de l'Économie et des Finances.

Néanmoins, nous tenons à tirer la sonnette d'alarme tout particulièrement sur les services du bloc foncier. Les dysfonctionnements de ces services sont en train de devenir si criants qu'ils ne peuvent plus être cachés par des statistiques.

LES SERVICES DE PUBLICITÉ FONCIÈRE

Un fichier immobilier de moins en moins sécurisé.

La CGT dénonce la « méthode intégrale » qui oblige l'agent à effectuer pour le même acte la taxation, la transcription au fichier immobilier (*1er niveau*) et la vérification (*2ème niveau*).

Cette méthode de travail est dénommée par des agents méthode M.U.R (Méthode Ultra Rapide). Ils nous expliquent qu'ils n'ont plus le temps matériel ni même l'attention pour effectuer des vérifications de qualité.

Un seul regard au lieu d'une vérification de 2ème niveau effectuée systématiquement par un autre agent expérimenté. D'où des erreurs

À ce productivisme dogmatique, vient s'ajouter Télé-Actes qui a eu pour corollaire une moindre exigence pour les cas de rejets et de refus de publication.

En Haute-Savoie, le retard est toujours là, malgré les renforts (avec des contractuels engagés), et les changements de méthode. Une conséquence, sans doute, du dynamisme du département.

LES CENTRES DES IMPÔTS FONCIERS

Des contentieux d'attribution en hausse constante

Les retards des Services de Publicité Foncière ont pour conséquence de faire exploser les contentieux d'attribution ou les mutations de côtes. Plus le retard augmente et moins les CDIF peuvent y faire face.

Les taxes foncières qui sont erronées impactent durement les agents en charge des nombreux appels et de la réception physique. Nous tenons à faire part de notre inquiétude sur ce flot de réclamations et des risques potentiels d'agression.

Les services sont sous tension depuis des années.

A nos yeux, ni les agents de base ni les redevables ne doivent porter à eux seuls les conséquences de ces retards.

Pour notre département expérimentateur : le recours à l'intelligence artificielle et à la valorisation des données foncières pour la fiabilisation des bases fiscales et topographiques. Une innovation mais quelle mise en musique ?

Le CDIF d'Annecy, dont vous connaissez la situation, est-il en capacité d'absorber les traitements supplémentaires en matière notamment de détection de piscines ?

N'avez-vous pas conscience des risques pour les agents qui sont déjà noyés sous les tâches habituelles ?

Nous n'oublions pas que les sociétés américaines sont dans l'obligation de fournir à leur gouvernement les données numériques stockées à l'étranger, que le contrat passé entre Google et la DGFIP risque d'être couvert par le « secret des affaires » et qu'il sera très difficile de connaître les données fournies.

Il y a là une vraie question de souveraineté numérique. Surtout si les données en question font par la suite l'objet de recoupements. Dans ce contexte, les données du plan informatique cadastral sont loin d'être anodines.

Pour Les géomètres du Cadastre, le sentiment que le seul but de la DGFIP est de se débarrasser simplement de la gestion du plan cadastral jugé à tort « mission non essentielle » par ce ministère.

En conclusion, quelles que soient les crises : financières, bancaires (2008...) ou d'ordre sanitaire, c'est le modèle social français qui a permis de les surmonter. Il repose notamment sur la qualité de son service public qui a permis de faire face à ces différents écueils.

Alors, comment expliquer le projet de loi de finances pour 2022 qui entérine 1485 nouvelles suppressions d'emplois au Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance... 9700 emplois auront été détruits à la DGFIP durant ce quinquennat !

Monsieur le Directeur, croyez-vous sérieusement que l'intelligence artificielle peut remplacer les agents ?

Les élu(e)s CTL du 74.